

« Redonner à la formation professionnelle initiale sa place comme choix de formation et de carrière positif » :

Propositions de la Fédération des Artisans et de ses organisations professionnelles affiliées quant à la nécessité de trouver une nouvelle réponse au défi de la formation professionnelle initiale

CONSTAT DE DÉPART

Le régime de la formation professionnelle initiale au Luxembourg n'est pas en mesure de fournir ni en nombre ni en termes de qualité et de niveau suffisamment de jeunes gens pour satisfaire à la demande des entreprises artisanales.

En effet, bien que l'artisanat se ressource idéalement à travers l'apprentissage, l'échec structurel de la formation professionnelle initiale constitue un problème fondamental.

C'est alors qu'il est indispensable d'agir vite, mais sans précipitation, dans le cadre d'une action concertée entre les responsables politiques et chambres professionnelles pour formuler une nouvelle réponse plus satisfaisante et mieux adaptée aux défis posés dans le cadre de la formation professionnelle initiale au sein du secteur artisanal qui se veut innovant et dynamique, et qui est porteur de croissance et d'emplois.

Par le présent papier de positionnement, la Fédération des Artisans souhaite contribuer aux débats en précisant la problématique et en proposant des voies d'issue.

PROBLEMATIQUES

Première problématique: La pénurie d'une main-d'œuvre qualifiée

Nous sommes en présence d'une pénurie de main-d'œuvre au sein du secteur de l'artisanat qui représente pour 73% des chefs d'entreprises le principal frein au développement de leurs entreprises. (1)

Jusqu'à présent, cette pénurie de main-d'œuvre sur le territoire luxembourgeois a pu être compensée par un fort afflux de frontaliers qualifiés qui souhaitent intégrer notre marché du travail. Aujourd'hui 46% des salariés résident hors des frontières luxembourgeoises. Il faut supposer que le nombre de salariés qui ont été formés à leur métier à l'extérieur de notre système éducatif est encore une fois nettement plus élevé.

Sans ces salariés, le secteur de l'artisanat, tel que nous le connaissons à l'heure actuelle, ne pourrait guère fonctionner.

Seulement, la pénurie de salariés compétents et qualifiés (« Fachkräftemangel ») constitue un phénomène qui ne se limite pas aux seules frontières du Grand-Duché, mais est également très marqué dans les pays limitrophes.

Les pouvoirs politiques et les entreprises de ces régions quant à eux sont également en train de réfléchir à la question et de s'investir dans la formation professionnelle initiale pour combler ces lacunes, de sorte que tôt ou tard ce réservoir issu de la « Grande-Région » risque de se tarir.

¹ Enquête de satisfaction « Adem », FDA 2015

Deuxième problématique: La nécessité d'augmenter le niveau scolaire

Au vu du fait que les métiers artisanaux sont de plus en plus confrontés à des défis techniques et technologiques, il s'avère indispensable de relever le niveau de la formation professionnelle initiale.

La complexité et la vitesse de changement des fonctions et tâches auxquelles sont confrontés les détenteurs d'une qualification artisanale ne cessent de croître. Il faudra donc non seulement adapter en permanence les programmes et cursus de formation ou encore assurer une meilleure transition entre un savoir scolaire et un savoir-faire pratique, mais aussi assurer que le niveau de formation scolaire de ceux qui entendent poursuivre une carrière au sein de l'artisanat augmente en conséquence.

Troisième problématique: L'orientation par l'échec du système actuel

Outre la problématique structurelle de la pénurie d'une main-d'œuvre qualifiée et l'incapacité de la formation professionnelle initiale à y répondre, le système scolaire luxembourgeois en tant que tel constitue également une problématique en soi.

En effet, pour des raisons diverses et variées, préférence est donnée à une orientation scolaire dirigée vers des études secondaires classiques, avec pour ambition de passer via le diplôme du baccalauréat à des études universitaires. Il s'en suit que les élèves qui ne réussissent pas d'emblée un passage vers cette branche du système scolaire, sont orientés vers des branches dites de niveau inférieur ou vers des institutions privées.

C'est ainsi que s'est établi un système en cascade qui draine les élèves moins méritants au vu des critères de promotion actuellement en place au fur et à mesure de leur avancement scolaire vers l'apprentissage d'un métier artisanal. Très souvent, ceux-ci ont été tout d'abord orientés vers le régime technique pour passer, après un échec, au régime polyvalent, voire modulaire. Après une orientation après les classes de 9^e, les élèves les plus faibles sont finalement orientés vers le régime professionnel.

Ce sont donc majoritairement des jeunes gens qui ont eu à subir trois, voire quatre échecs scolaires qui entament un apprentissage et ceci non pas par un goût du métier prononcé, mais par un manque d'alternatives.

Or, au vu de l'évolution technique et technologique des métiers de l'artisanat, il n'est plus du tout opportun de poursuivre l'approche de l'orientation vers l'artisanat sur base de l'échec scolaire, mais d'offrir aussi de nouvelles opportunités à des jeunes gens qui disposent d'un niveau de formation scolaire plus élevé par la mise en place de passerelles plus nombreuses et plus adéquates.

Quatrième problématique: Le manque d'ambitions et de moyens de la réforme de la formation professionnelle initiale de 2008

Sans vouloir revenir en détail ni sur la réforme de la formation professionnelle initiale de 2008, ni sur les lacunes pertinemment décrites dans le récent rapport d'évaluation de l'Université de Luxembourg, nous souhaiterions soulever néanmoins une double problématique.

Tout d'abord, il s'agit d'évoquer le manque de détermination politique pour cadrer la programmation et l'opérationnalisation de la formation professionnelle initiale sur base d'une analyse des besoins des entreprises.

En deuxième lieu, il faut aussi souligner l'insuffisance de la structuration organisationnelle et de la dotation financière mise en place, qui aurait permis par exemple un encadrement professionnel des équipes curriculaires.

PROPOSITIONS DE SOLUTION

Première proposition de solution: La création récente des Centres de Compétences de l'Artisanat dans la formation professionnelle continue

Pour faire face aux carences du système éducatif et de la pénurie de main d'oeuvre, la Fédération des Artisans a créé sur base d'une initiative privée deux Centres de Compétences dans les domaines du génie technique du bâtiment et du parachèvement.

Ces Centres ont pour vocation de fournir aux entreprises artisanales des secteurs concernés une offre étendue dans le domaine de la formation professionnelle continue pour leurs salariés.

Ces structures, qui sont devenues opérationnelles depuis le mois d'août 2015, sont le fruit d'une étroite collaboration entre 14 fédérations professionnelles des secteurs concernés.

Par ailleurs ont été mis en place conjointement avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce deux structures supplémentaires, à savoir le Centre de Compétences Information and Communication Technologies ainsi que l'Institut Supérieur de l'Economie (ISEC), afin de compléter le tableau d'un système de formation professionnel structuré de façon cohérente.

D'autres secteurs ont déjà manifesté leur intérêt à mettre en place des structures analogues.

Deuxième proposition de solution: La nécessité d'orienter davantage d'élèves et des élèves mieux pré-qualifiés en direction de la formation professionnelle initiale

La Fédération des Artisans, en tant qu'organisation représentative de l'artisanat luxembourgeois, se propose de mettre à profit cette expérience acquise dans la formation professionnelle continue dans le contexte d'une future réforme de la formation professionnelle initiale.

Les propositions structurelles et pédagogiques développées dans le présent papier ont reçu l'aval de l'assemblée générale de la Fédération des Artisans et sont dès lors à considérer comme une première piste de réflexion dans la perspective des entreprises.

La Fédération des Artisans est consciente du fait qu'une nouvelle réforme devra quitter les chemins battus et rompre sur un nombre de points avec le système existant pour redonner à la formation professionnelle initiale la place qu'elle mérite au sein de notre système éducatif.

L'objectif de la présente proposition consiste à esquisser des voies possibles afin d'augmenter le nombre et le niveau de pré-qualification des élèves qui souhaitent intégrer le régime professionnel.

Pour ce faire, la Fédération des Artisans propose en premier lieu de faire intéresser davantage d'élèves des classes du régime technique et polyvalent à l'apprentissage d'un métier et d'établir davantage la formation professionnelle initiale comme un choix positif de scolarité et de carrière.

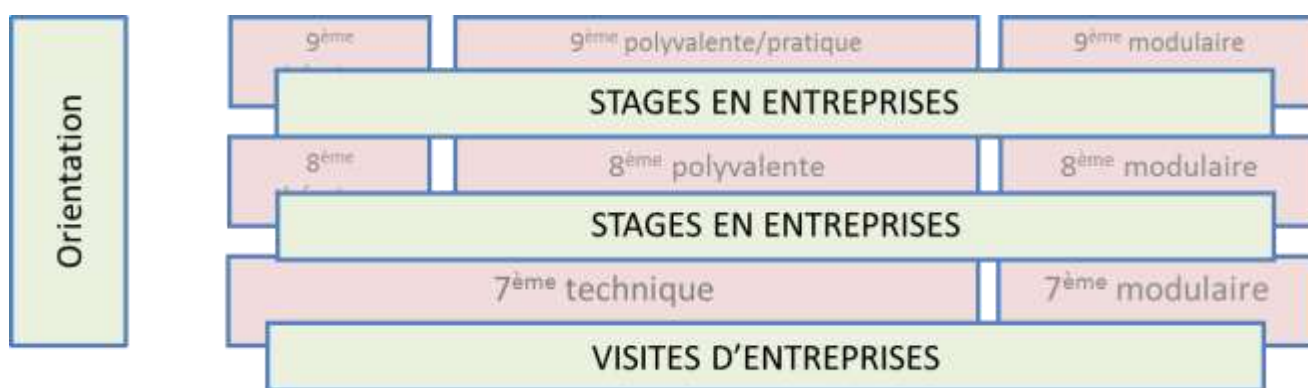
Introduction de stages d'initiation de découverte au sein des curricula scolaires de 7^e à 9^e
Une des pistes à suivre est l'ancrage d'un nombre et d'une variété de stages d'initiation et de découverte plus élevés dans les curricula scolaires, notamment dans les classes de 7^e aux classes de 9^e.

L'instrument des stages permettra d'établir un lien plus étroit avec le monde du travail et facilitera, dans un deuxième temps, par une meilleure connaissance des métiers de l'artisanat le choix et la transition de l'élève de l'école vers l'entreprise.

Au moment de l'orientation à l'issue des classes de 9^e les élèves auront ainsi acquis une expérience de première main de la vie en entreprise et des réalités des différents métiers.

Evidemment, il faudra également sensibiliser et encadrer les entreprises pour qu'elles puissent répondre à cette demande accrue de stages.

Pour garantir la plus-value de la mesure, il faudra professionnaliser les stages en définissant un référentiel de stage avec des objectifs à atteindre et en fournissant un appui organisationnel et pédagogique aux entreprises. Ces missions de structuration, de soutien pédagogique et d'appui organisationnel pourraient utilement être déléguées aux Centres de Compétences de l'Artisanat.



Valorisation et extension du DAP

Le DAP constitue la formation artisanale phare et la qualification la plus recherchée par les entreprises. Dans cette perspective, les propositions de la Fédération des Artisans ont pour objectifs de revaloriser le Diplôme d'Aptitude Professionnel **en portant la durée de la formation professionnelle initiale de 3 à 4 années** pour les métiers qui le souhaitent, comme cela est prévu par la législation actuelle.

Cette prolongation de la durée de formation d'une année permettra aux apprentis non seulement d'acquérir les compétences techniques et sociales à la demande des métiers et des entreprises, mais aussi de se préparer au mieux aux modalités d'un travail autonome et responsable. De plus, cette prolongation permettra d'augmenter la perméabilité entre le DAP et le brevet de maîtrise, respectivement du BTS.

Les contenus des formations ainsi que l'approche par compétences pourront être maintenus, tout en s'assurant de la faisabilité des curricula et en revenant sur les principes d'une validation immédiate des cursus de formation pour éviter à l'apprenti d'accumuler un nombre ingérable de modules non réussis.

Pour ce faire, la Fédération des Artisans propose en premier lieu de généraliser un régime à temps plein à l'école au niveau des classes de 10^e, ayant pour objectif de

familiariser les apprentis avec les bases d'un métier par un enseignement scolaire et par des stages ciblés. Cette année préparatoire permettra aux élèves d'acquérir en milieu scolaire des connaissances de base qui leur permettront de profiter au mieux de la formation spécifique du métier dispensée par ailleurs prioritairement en entreprise.

Comme l'apprentissage artisanal correspond à l'idée que l'entreprise forme ses propres apprentis, chaque élève sera à partir de ce moment rattaché à une entreprise formatrice dans laquelle il effectuera en principe l'ensemble des stages prévus sur une durée de quatre années.

Face à la spécialisation croissante des entreprises formatrices, les possibilités de formation trans-entreprises devront également être renforcées pour permettre aux apprentis d'étudier un éventail aussi large que possible du profil professionnel d'un métier.

Dans tous les cas, le volet de la formation en entreprise devra également faire l'objet d'un encadrement pédagogique de la part des Centres de Compétences.

En deuxième lieu, la Fédération des Artisans propose d'organiser les **classes de 11^e et de 12^e sous forme d'un régime concomitant** (alternance école-entreprise) qui poursuivent l'objectif de mettre en pratique, respectivement d'élargir les connaissances acquises sous forme de compétences.

Les **classes de 13^e seront organisées intégralement en entreprise** dans le but d'orienter l'apprenti vers le travail autonome.

En 3^e et 4^e année de formation, des examens-tests seront organisés dans les entreprises pour évaluer l'état d'avancement de l'apprenti et pour identifier les domaines qui mériteraient éventuellement un soutien plus approfondi.

Le cursus de la formation professionnelle initiale sera clôturé par un travail de fin d'études sous forme d'un projet intégré final (PIF), qui sera évalué par le responsable formation de l'entreprise selon des critères objectivables et validés par les experts des Centres de Compétences.

Création de nouvelles passerelles vers le DAP

Afin d'ouvrir l'apprentissage à d'autres profils d'élèves, notamment à ceux qui disposent d'une formation scolaire d'un niveau plus élevé et plus avancé, il est indispensable d'établir de nouvelles passerelles entre l'enseignement secondaire classique ou technique et la formation professionnelle initiale, de même qu'un régime de formation spécifique pour les jeunes gens qui ont déjà entamé d'études supérieures et qui sont à la recherche d'une voie de formation alternative.

Repositionnement du CCP

La revalorisation du DAP soulève automatiquement la question du positionnement du CCP dans le contexte de la formation professionnelle initiale.

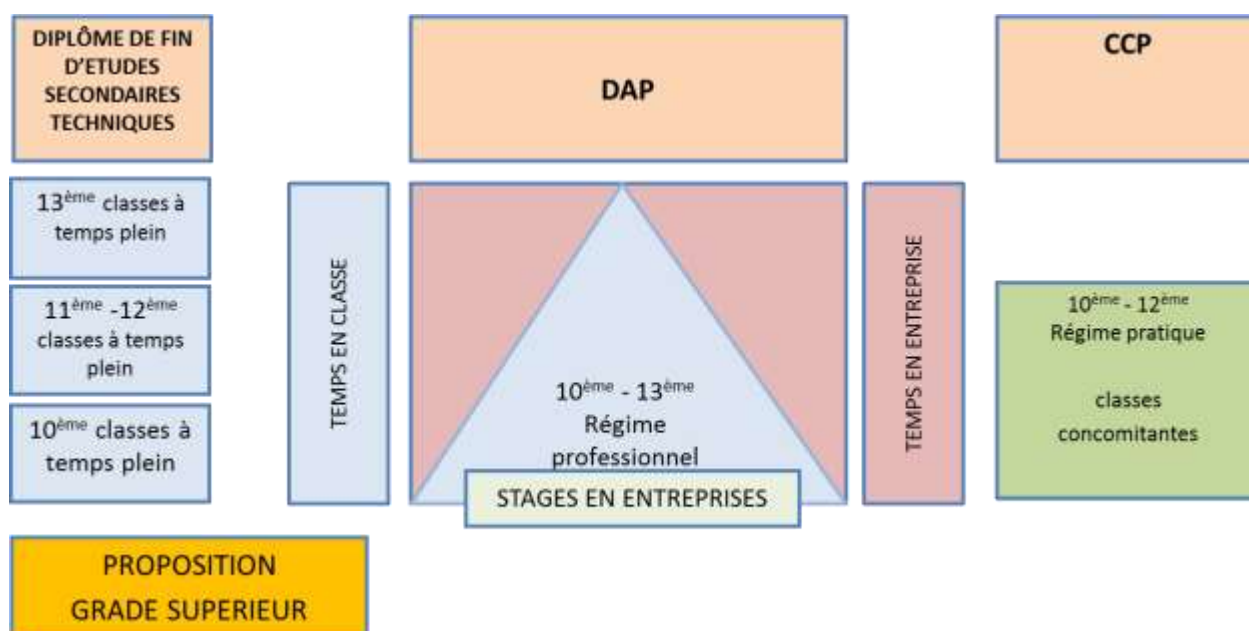
La Fédération des Artisans propose **d'introduire une formation de niveau CCP dans tous les secteurs marchands et non-marchands**, y compris les secteurs d'aide à la personne² et dans les métiers qui expriment une demande en ce sens.

Si d'un côté, les entreprises souhaitent disposer d'apprentis d'un niveau de formation plus élevé, alors il faudra aussi prévoir des voies de formation ouvertes à ceux qui disposent plutôt de capacités manuelles dans certains domaines bien précis.

² secteurs public et paraétatique.

L'expérience dans les entreprises a montré à cet effet que les élèves qui n'atteignent pas le niveau DAP et donc pas la maîtrise de tous les aspects d'un métier, sont quand même capables d'exercer des tâches professionnelles d'un ordre plutôt manuel, et sont donc employables par ailleurs.

Une condition préalable à une généralisation du CCP sera cependant la clarification des conditions d'obtention du salaire social minimum qualifié après un certain nombre d'années d'expérience professionnelle. De l'avis de la Fédération des Artisans, l'automatisme établi à cet égard devra être revu pour assurer que les entreprises acceptent de garder ou d'embaucher des détenteurs du CCP.



CONCLUSIONS ET SUITE

Le but de ces propositions est de revaloriser la formation professionnelle initiale et de faire de l'apprentissage d'un métier artisanal un choix positif d'orientation pour un plus grand nombre d'élèves mieux préparés.

Un des moyens que la Fédération des Artisans propose consiste à recadrer la formation professionnelle initiale sur les besoins véritables des entreprises, tout en les responsabilisant davantage et en leur fournissant un appui organisationnel et pédagogique, notamment par l'intermédiaire des Centres de Compétences de l'Artisanat.

Dans cet esprit, la Fédération des Artisans engagera une concertation plus approfondie avec ses organisations professionnelles et ses entreprises membres pour concrétiser davantage les pistes esquissées dans ce papier.

Par ailleurs, la Fédération des Artisans est bien évidemment ouverte à discuter ses propositions avec toutes les parties concernées dans le cadre de la réorientation générale de la formation professionnelle initiale.

Il appartiendra alors au Gouvernement luxembourgeois d'harmoniser ces propositions avec les vues et attentes de l'ensemble des parties prenantes engagées au sein de la formation professionnelle initiale.

RÉSUMÉ DE NOS PROPOSITIONS

- **Proposition structurelle**

- 7-9e: Stages courts d'initiation et de découverte**

- Prise de connaissance de différents métiers, entreprises et branches

- 9e: Orientation motivée vers un métier**

- 10e: Année entièrement scolaire à temps plein**

- Apprentissage des bases d'un métier sous forme de connaissances

- 11e: Année concomitante (alternance école-entreprise)**

- Première mise en pratique des connaissances sous forme de compétences

- 12e: Année concomitante**

- Approfondissement des connaissances et des compétences

- 13e: Année en entreprise**

- Orientation vers le travail autonome

- **Proposition pédagogique**

- Ancrage des stages d'initiation et de découverte dans les entreprises au sein des curricula scolaires

- Mise en place d'une orientation et d'un soutien permanents sur les 4 années de formation

- Mise en pratique généralisée de modèles d'apprentissages

- Apprentissage situé, actif et autonome, centré sur l'apprenant et coopératif, ...

- Professionnalisation des stages par un meilleur accompagnement des apprentis

- Définition d'un référentiel de stage: livret avec objectifs à atteindre
- Réalisation de travaux personnalisés: portfolio des compétences, projets, présentations
- Accompagnement pédagogique individualisé

- Professionnaliser les stages par un meilleur accompagnement des entreprises

- Appui conc. l'organisation et le déroulement des stages
- Délégation des fonctions organisationnelles et de l'accompagnement pédagogiques aux Centres de Compétences de l'Artisanat
- Meilleure information des entreprises et meilleure formation des maîtres de stages

- Introduction de formations trans-entreprises

- Mise en phase des programmes de formation professionnelle initiale avec l'offre et la logique des Centres de Compétences

- Organisation et conduite des examens-tests en 3^e et 4^e année par les entreprises/patrons

- Evaluation formative et sommative
- Travail de fin d'études sous forme d'un Projet Intégré Final (PIF)